

## Convention de Fonctionnement 2023 Plateforme de l'Entre deux Mers

Entre

La communauté de communes Les Rives de la Laurence, structure porteuse de la plateforme, représentée par son Président, M. DUPIC Frédéric

ET

L'Espace Conseil France Rénov' de SOLIHA Gironde, 211 cours de la Somme 33800 BORDEAUX, représentée par sa Directrice Mme TREGUER Ariane.

ET

L'Espace Conseil France Rénov' du CREAQ, 33-35 rue des mûriers – 33130 BEGLES, représentée par sa Directrice Mme DUVELLA Nathalie

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, visant l'atteinte d'un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logement en 2050 ;

**Considérant** que la réussite de la mise en place de la plateforme énergétique dépend des modalités de la coopération initiale consenties par les trois partenaires ;

**Les parties ont convenu ce qui suit :**

### Article 1 : Objet

La présente convention, a pour objet de définir et d'organiser les modalités de coopération et de partenariat entre la structure porteuse de la plateforme de rénovation énergétique de l'Entre Deux Mers, la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, et les associations CREAQ et SOLIHA Gironde.

Les modalités de coopération portent sur les actions techniques et le fonctionnement de la plateforme de la rénovation énergétique.

### Article 2 : Descriptif de la plateforme

La plateforme de la rénovation énergétique de l'Entre Deux Mers est une plateforme de la rénovation énergétique mise en place entre trois EPCI, la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, la Communauté de communes Les Coteaux Bordelais et la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers. Ces trois structures coopèrent pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région afin de développer les plateformes de rénovation énergétique et répondre aux objectifs nationaux qui sont :

- La rénovation de 500 000 logements par an à partir de 2017 dont 150 000 passoires thermiques habitées par des ménages propriétaires aux faibles revenus,
- La disparition à l'horizon 2025 des 7 à 8 millions de passoires thermiques.
- L'atteinte du niveau BBC-rénovation pour l'ensemble du parc d'ici 2050.

**Article 3 : Délai de la convention**

Cette convention est signée pour un délai d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**Article 4 : Objectifs de la plateforme**

Les objectifs de la plateforme sont récapitulés dans le tableau ci-dessous.

Actes	Objectifs prévisionnels 2023 par EPCI		
	Coteaux Bordelais	Les Portes de l'Entre deux Mers	Les Rives de la Laurence
<b>Missions obligatoires</b>			
A1/ Information de 1 <sup>er</sup> niveau/ménages	125	125	150
A2/ Conseil personnalisé aux ménages	40	80	80
A4/ Accompagnement des ménages travaux de rénovation globale	25	15	15
C1/ Sensibilisation, communication, animation des ménages	20 739 habitants	21 685 habitants	28 194 habitants
C3/ Sensibilisation, communication, animation des professionnels			
A1/ Information de premier niveau / copropriétés			
<b>Missions optionnelles</b>			
A2/ conseil personnalisé (copros)			
A4 copros/ Accompagnement des corpos travaux de rénovation globale			
B2/ Conseil personnalisé Petit tertiaire privé			
<b>Actes relevant du secteur concurrentiel</b>			
A3/ Audit énergétique pour les ménages			
A4 bis/ Accompagnement des ménages et suivi des travaux (ménages)			
A5/ Prestation de maîtrise d'œuvre (ménages)			
A3 copros/ Audit énergétique pour les copropriétés			
A4bis corpos/ Accompagnement des ménages et suivi des travaux			
A5 corpos/ Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre			

Les objectifs sont fongibles entre eux, pour un même EPCI.

## Article 5 : SOLIHA Gironde et le CREAQ

L'association SOLIHA Gironde, Solidaires pour l'habitat, créé en 1955 est une association de loi 1901, reconnue d'utilité sociale qui assure l'accès durable au logement, la médiation liée à l'habitat, l'action socio-éducative en vue de l'insertion par le logement et favorise toute action ayant pour but l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Le CREAQ est une association loi 1901 d'intérêt général créée en 1998. Elle a pour but de promouvoir les principes du développement durable, la sobriété énergétique, l'éco-construction et les énergies renouvelables

Les activités des associations SOLIHA Gironde et CREAQ financées par la Communauté de communes Les Rives de la Laurence au titre de la présente convention sont les suivantes :

- Conseils techniques aux particuliers pour mieux maîtriser les consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage, équipements et appareils électriques, climatisation, etc.) et favoriser le recours aux énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse, etc.).
- Aides aux particuliers à choisir le bouquet de travaux le plus adapté à leur logement et à mobiliser les financements disponibles (aides, subvention, primes...).
- Informations sur les éco-gestes qui permettent de faire des économies d'énergies au quotidien.
- Actions d'animation et de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels de la rénovation énergétique
- **SOLIHA Gironde uniquement** : conseils techniques et accompagnement des copropriétés pour mieux maîtriser les consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage, équipements et appareils électriques, climatisation, etc.), favoriser le recours aux énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse, etc.) et pour choisir le bouquet de travaux le plus adapté à leur logement et à mobiliser les financements disponibles (aides, subvention, primes...).

Et ce, dans le cadre du guide des actes métier du SARE et de la réponse commune des trois collectivités à l'AMI de la Région Nouvelle-Aquitaine « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique ».

## Articles 6 : Mise en œuvre des actions

Le fonctionnement technique de la plateforme de la rénovation énergétique de l'Entre Deux Mers est assuré par l'association SOLIHA Gironde pour les Communauté de communes Les Coteaux Bordelais et la Communauté de communes Les Rives de la Laurence et est assuré par le CREAQ pour la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers.

SOLIHA Gironde assurera les actions d'animations et d'informations auprès des copropriétés pour les 3 collectivités.

Les Espaces France Rénov' de SOLIHA Gironde et du CREAQ auront pour mission première de proposer des conseils techniques pour mieux maîtriser les consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage, équipements et appareils électriques, climatisation, etc.) et favoriser le recours aux énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse, etc.). La réalisation de l'accompagnement des particuliers et des copropriétés ne comprend aucune offre de service, de fourniture d'énergie ou de matériel.

Les Espaces France Rénov' de SOLIHA Gironde et du CREAQ aideront les particuliers et les copropriétés souhaitant réaliser des travaux d'efficacité énergétique de leur logement ou de leurs locaux commerciaux à choisir le bouquet de travaux le plus adapté. Les particuliers et les conseils syndicaux, maître d'ouvrage de la rénovation, devront être en position de choisir selon des critères objectifs, en fonction de leurs propres motivations.

Les Espaces France Rénov' de SOLIHA Gironde et du CREAQ indiqueront aux particuliers et aux copropriétés, selon la nature et les spécificités de leur projet, les financements mobilisables (aides, subventions, primes,

prêts, etc.). Ils les aideront, le cas échéant à monter les dossiers de demande en fournissant des informations techniques, juridiques et financières.

Les Espaces France Rénov' de SOLIHA Gironde et du CREAQ devront également informer les porteurs de projet sur les éco-gestes qui permettent de faire des économies d'énergies au quotidien.

→ Le conseil de premier niveau par téléphone ou mail

L'information de 1<sup>er</sup> niveau sera réalisée par un conseiller France Rénov' de l'équipe du CREAQ ou de SOLIHA Gironde et se fera par contact téléphonique, pendant une animation, par mail ou encore directement par un formulaire de contact. Si besoin et chaque fois que possible, le demandeur se verra proposer un conseil personnalisé.

Les questions du ménage ou des copropriétés et les réponses apportées seront enregistrées sur le logiciel de suivi SARENOV' ainsi que les informations données par les occupants sur le logement (âge, surface à chauffer, type de chauffage en place, etc.) afin de pouvoir assurer un suivi des demandes et en sortir des statistiques sur le type de logement rencontré.

→ Le conseil personnalisé des ménages et des copropriétés

Les conseils personnalisés réalisés par les conseillers France Rénov' pourront être délivrés à tous les ménages, sans conditions de ressources. Jusqu'à trois conseils personnalisés seront possibles par foyer pour les logements individuels et jusqu'à quatre conseils personnalisés seront possibles pour les copropriétés.

Cette action de conseil personnalisé aux ménages et aux copropriétés pourra le cas échéant conduire à les orienter vers le dispositif d'aide « Habiter Mieux Sérénité » et les opérateurs ANAH lorsque cela sera cohérent avec la démarche que le ménage ou les copropriétés souhaitent entreprendre. Ces rendez-vous feront également l'objet d'un compte-rendu rédigé via SARENOV' qui sera remis au porteur de projet. Ces rendez-vous pourront être réalisés par téléphone, en visio ou lors des permanences sur les territoires.

→ Les permanences sur les trois territoires

L'accompagnement pourra également se faire lors de permanences sur le territoire où l'Espace France Rénov' de SOLIHA Gironde ou du CREAQ accueillera le public sur rendez-vous. Le nombre de permanences est de 1 permanence par mois par CDC, sauf en juillet et en août. Le planning prévisionnel définissant les dates et les lieux de permanences sera élaboré en concertation entre :

- le CREAQ et la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers
- SOLIHA Gironde et la Communauté de communes Les Coteaux Bordelais
- SOLIHA Gironde et la Communauté de communes des Rives de la Laurence

Les trois Communauté de communes et les communes assureront la diffusion des informations relatives à la tenue de permanences sur leurs territoires.

La prise de rendez-vous sera gérée par les Espaces France Rénov' de SOLIHA Gironde et du CREAQ selon les territoires de résidence des ménages. Les permanences ne seront pas assurées si aucun rendez-vous n'est programmé et ne feront l'objet d'aucun report.

Lors de l'entretien, les conseillers France Rénov' conseilleront le ménage sur son projet de rénovation et l'informeront des aides financières auxquelles il peut prétendre.

Le rendez-vous pourra donner suite à d'autres échanges directs par mail ou téléphone.

Ces rendez-vous feront également l'objet d'un compte-rendu rédigé via SARENOV' qui sera remis au ménage.

En marge des rendez-vous téléphoniques, des visio et permanences assurées sur les trois CDC, les Espace France Rénov' du CREAQ et de SOLIHA Gironde pourront recevoir des particuliers aux sièges de leur structure respective.

➔ L'accompagnement des ménages vers une rénovation globale

L'accompagnement comprend l'ensemble des missions suivantes :

- ➔ Une visite sur site
- ➔ Une évaluation énergétique permettant de proposer un plan de travaux adaptés au logement si aucun audit n'a été effectué par un bureau d'études thermique
- ➔ Un accompagnement à l'appropriation de l'audit énergétique (si réalisé) ou une aide au choix de scénario de rénovation énergétique
- ➔ Un accompagnement à la mobilisation des certificats d'économies d'énergie en amont de la signature d'un devis
- ➔ Un accompagnement à la sélection des entreprises (fourniture de liste d'entreprises, analyse des devis, etc.)
- ➔ Un accompagnement pour la mobilisation des aides financières et autres financements ainsi que l'élaboration d'un plan de financement individuel et notamment du reste à charge et de l'avance des aides
- ➔ Les relances du ménage aux étapes clefs de son projet

Après la visite sur site et si le ménage ne fait pas appel à un bureau d'études thermiques pour réaliser un audit, les conseillers France Rénov' du CREAQ et de SOLIHA Gironde rédigeront un rapport de visite reprenant l'évaluation énergétique faite, les propositions de scénario de travaux (dont un à 40 % de gain énergétique) et de plans de financements.

Tous les éléments nécessaires au financement par le programme SARE pour chaque accompagnement personnalisé seront enregistrés sur SARENOV'.

Aucun accompagnement vers la rénovation globale (A4) ne sera réalisé via le biais de la plateforme de l'Entre-Deux-Mers pour les copropriétés.

➔ La sensibilisation et l'animation auprès des professionnels, du grand public et des copropriétés

Le programme sera à construire avec l'Espace France Rénov' du territoire et chaque Communauté de communes. Peuvent être proposées des actions telles que :

- Webinaires auprès du grand public sur différents sujets (les aides financières travaux, les offres d'électricité verte, le photovoltaïque, etc.)
- Réunion d'échanges avec les artisans du bâtiment du territoire
- Présentation de la présente plateforme et de son fonctionnement aux élus et aux agents d'accueil des collectivités,
- Etc.

La cible « copropriétés » sera intégrée dans le programme d'actions pour chaque Communauté de communes et sera réalisée exclusivement par l'association SOLIHA Gironde.

Peuvent être proposées des actions telles que :

- Réunion avec élus et les agents référents de la plateforme pour chaque EPCI afin de connaître leurs attentes vis-à-vis de cette cible et construire le programme d'actions.
- Webinaires sous forme d'ateliers thématiques (à définir, démarrage du cycle avec « La rénovation énergétique en copropriété : pourquoi et comment ? – rôle de chaque acteur », « les aides et l'accompagnement à la rénovation énergétique des copropriétés ») à destination des professionnels (syndics, maîtres d'œuvre, architectes, professionnels de l'immobilier, etc.) et des représentants des collectivités
- - Stratégie commune de communication « copropriété »: publications ou interventions ciblées dans les médias locaux et presse professionnelle, valorisation des fiches de retour d'expérience, etc.

- Etc.

Les actes de sensibilisation, communication et animation des ménages (actes C1), et des professionnels (actes C3), font partie intégrante des missions obligatoires des Plateformes de la rénovation énergétique France Rénov'. Ils sont essentiels notamment pour :

- mobiliser les ménages au sein de tous les territoires et toucher les différentes populations, dont les plus précaires,
- mobiliser et mettre en relation les différents professionnels intervenant dans un parcours de rénovation, et favoriser ainsi la formation d'un écosystème local.

Sur un plan juridique et financier, la subvention Région/Programme SARE liée à ces actes constitue une part importante de la subvention globale. Elle doit être justifiée en fin d'année par un bilan des actions menées et des dépenses associées. A défaut, cette part de subvention peut être remise en cause par la Région et, de ce fait, déséquilibrer le budget et le montage financier de la Plateforme de la rénovation (déficit qu'il sera nécessaire de compenser par une augmentation de la part d'autofinancement). Les collectivités locales adhérentes à la Plateforme ont une responsabilité importante au côté de leur structure France Rénov' (SOLIHA Gironde et CREAQ) dans la définition et la mise en œuvre de ces programmes de communication/sensibilisation/animation.

Les collectivités adhérentes s'engagent ainsi à :

- participer à la définition du programme d'actions des actes C1 et C3 de la Plateforme
- s'impliquer dans leur organisation notamment lorsqu'ils concernent leur territoire
- alerter la structure porteuse et les conseillers des événements existants sur leur territoire qui pourraient intégrer un volet de communication/sensibilisation sur la rénovation énergétique, favoriser cette intégration »

## **Article 7 : Modalités de suivi**

### ***7.1 Le comité des Partenaires (COPA)***

Le COPA est composé des partenaires financeurs (Région, ADEME), des représentants institutionnels (Etat, ANAH...), des organisations professionnelles (CAPEB, FFB), des acteurs relais intervenants sur la rénovation énergétique sur chaque territoire, des élus et techniciens des 3 EPCI et des représentants et conseillers de SOLIHA Gironde et du CREAQ.

Le comité des partenaires est l'instance de concertation de la plateforme de la rénovation. Il permet d'obtenir l'avis des partenaires sur les stratégies de mobilisation des acteurs, la communication, les actions thématiques. Le COPA donnera un avis consultatif sur les propositions du Comité de Pilotage. Il est présidé par les trois EPCI qui l'organisent à tour de rôle. Il se réunit au maximum 2 fois par an. A ce titre, deux élus de chaque EPCI sont désignés pour siéger dans cette instance : un titulaire et un suppléant.

### ***7.2 Le comité de Pilotage (COPIL)***

Le COPIL rassemble les élus référents de la plateforme de la rénovation de chaque territoire et les techniciens associés et les conseillers du CREAQ et de SOLIHA Gironde.

Le COPIL a pour missions de :

- Orienter le projet et approuver le programme d'action prévisionnel,
- Valider la méthodologie de mise en œuvre et d'évaluation du projet,
- Veiller à l'atteinte des résultats,
- Assurer le suivi financier du projet,
- Préparer le Comité des partenaires

Les représentants des trois EPCI informent régulièrement leurs instances décisionnelles de l'avancement du projet.

Le COPIL se réunit à minima deux fois par an avant les COPA. Il est organisé à tour de rôle dans les locaux des trois EPCI.

En qualité de collectivité porteuse du projet, la Communauté de Communes des Rives de la Laurence assure l'élaboration et l'envoi des invitations et des comptes-rendus.

### Article 8 : rendus attendus

Les documents attendus sont :

- Une synthèse mi-année avec les actes réalisés
- Un bilan annuel avec les actes réalisés comparés aux objectifs
- Un bilan des animations mises en place pour la plateforme de la rénovation énergétique.

Ce bilan sera réalisé par le CREAQ et SOLIHA Gironde pour chacun des territoires qu'ils gèrent.

### Article 9 : modalités financières

La Communauté de communes des Rives de la Laurence assure pour le compte des deux autres collectivités l'ensemble des dépenses de fonctionnement nécessaires à l'activité de la plateforme et la dynamique de rénovation sur les territoires jusqu'à 81 056 € pour l'année 2023. Les dépenses envisagées par les prestataires SOLIHA Gironde et le CREAQ sont les suivantes :

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT PRÉVISIONNEL
Dépenses de personnel - Salaires et charges.	71 941 €
Dépenses de déplacement et de formation.	3 125 €
Dépenses d'équipement et de prestations dédiés aux actes métiers.	3 635 €
Charges connexes liées à cette opération (20 % max des plafonds).	2 355 €
Partenariat sur actes métiers (subvention versée).	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>81 056 €</b>

La Région et le SARE subventionnent à hauteur de 80% (66 844€) et les 3 EPCIS les 20% (14 212€) restants.

La répartition des coûts entre le CREAQ et SOLIHA Gironde est la suivante :

DESIGNATION DE LA STRUCTURE	PRESTATIONS CONCERNEES	MONTANT PREVISIONNEL
CREAQ	Animation de la plateforme sur la CDC de l'Entre-deux-Mers	24 046 €
SOLIHA Gironde	Animation de la plateforme sur la CDC des Rives de la Laurence	26 361 €
SOLIHA Gironde	Animation de la plateforme sur la CDC des Coteaux Bordelais	29 739 €
SOLIHA Gironde	Animation de la plateforme sur les 3 CDC pour la cible copropriétés	910 €
<b>TOTAL</b>		<b>81 056 €</b>

Après signature de la convention entre la structure porteuse de la plateforme, la Communauté de communes des Rives de la Laurence et la Région, il sera possible de demander la part de subvention correspondant à 60% des objectifs. Une fois cette somme reçue, la part correspondant à 50 % des objectifs sera versée à SOLIHA Gironde et au CREAQ selon la répartition prévue initialement en fonction des objectifs. La part des 10% restants sera conservée par la Communauté de communes des Rives de la Laurence.

Le solde du paiement des actes réalisés au-delà des 50% d'objectifs prévus sera versé à la fin de l'exercice sur présentation des justificatifs (facture de prestations extérieures, tableau de suivi des déplacements, relevé de nombre d'actes réalisés...).

Ces justificatifs serviront à la structure porteuse de demander le reste de la subvention à la Région et au programme SARE.

### **Article 10 : résiliation et litiges**

La présente convention peut être résiliée, à l'initiative d'une des parties, en cas d'inobservation des clauses et engagements qu'elle contient, après mise en demeure avec accusé de réception, moyennant un préavis de deux mois adressé à la Communauté de communes des Rives de la Laurence en tant que structure porteuse de la plateforme.

Tous litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du tribunal administratif de Bordeaux, dans le respect des délais de recours.

Fait à, le

Le Président de la Communauté de  
communes Les Rives de la Laurence

La Directrice de SOLIHA  
Gironde,

La Directrice du  
CREAQ,

Frédéric DUPIC

Ariane TREGUER

Nathalie DUVIELLA